

BOURON AUDIT CONSEIL
Société à Responsabilité Limitée au capital de 490 000 euros
Siège social : 4 rue de la Galissonnière
44000 NANTES
399 774 439 RCS NANTES

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 FEVRIER 2012**

L'an deux mille douze,
Le 29 février,
A 10 heures,

Les associés de BOURON AUDIT CONSEIL, Société à Responsabilité Limitée au capital de 490 000 euros, divisé en 1 003 parts de 488,53 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 4 rue de la Galissonnière 44000 NANTES, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Eric BOURON, propriétaire de 958 parts sociales,
Monsieur Dominique JEANNIER, propriétaire de 45 parts sociales.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric BOURON, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément de la SARL LESAJE en qualité de nouvel associé,
- Notification du caractère définitif de la cession de 105 parts sociales appartenant à Monsieur Eric BOURON au profit de la SARL LESAJE et dispense de signification,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Nomination de Madame Alexandra BRASSET-SABIN en qualité de cogérante.
- Autorisation de nantissement de parts par la SARL LESAJE,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.



L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de cession par Monsieur Eric BOURON de 105 parts sociales qu'il détient dans le capital de la Société au profit de la SARL LESAJE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 14 700 euros, dont le siège est situé 10 impasse Jules Ladoumegue 44220 COUERON, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 540 029 006, au prix de 428 000 euros, déclare expressément agréer ladite cession.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la signature concomitante à la tenue de la présente Assemblée, de l'acte définitif de cession ci-dessus prenant effet immédiatement et dispense expressément les signataires de la signification prévue par les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, suite à la cession des parts intervenue ce jour, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 6 : APPORTS »

L'article est complété comme suit :

Par acte sous seing privé en date du 29 février 2012, Monsieur Eric BOURON a cédé à la SARL LESAJE, 105 parts sociales lui appartenant dans le capital de la Société ».

Le reste de l'article reste inchangé.

« ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL »

L'article est désormais rédigé comme suit :

Le capital social est fixé à QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (490 000 €).

Il est divisé en 1 003 parts sociales, numérotées de 1 à 1 003 inclus, entièrement libérées et attribuées aux associés de la manière suivante :

- Monsieur Eric BOURON, expert comptable..... 853 parts
numérotées de 2 à 854 inclus ;



- La SARL LESAJE	105 parts
numérotées de 855 à 959 inclus ;	
- Monsieur Dominique JEANNIER, expert comptable	45 parts
numérotées 1 et de 960 à 1 003 inclus ;	

Total égal au nombre de parts composant le capital social	1 003 parts

Toute modification du capital social sera décidée et réalisée dans les conditions et avec les conséquences prévues par les dispositions légales et réglementaires ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, décide de nommer Madame Alexandra BRASSET-SABIN demeurant 10 impasse Jules Ladoumègue 44220 COUERON, en qualité de cogérante à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, ayant pris connaissance du projet de la SARL LESAJE, d'affecter en nantissement au profit de Monsieur Eric BOURON, 105 parts sociales numérotées de 855 à 959 dont elle est propriétaire dans la Société, décide de donner son consentement à ce nantissement

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

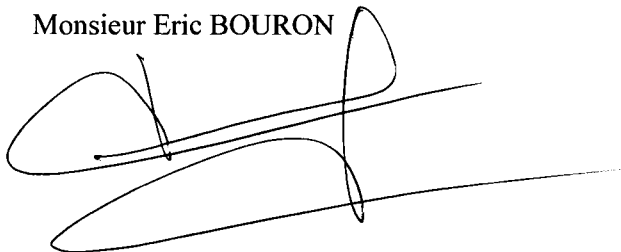
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Eric BOURON



Monsieur Dominique JEANNIER

